

Arrondissement de
Metz



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2016

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

L'an deux mille seize et le seize février à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances

Date de la convocation : 10/02/2016
Date d'affichage CR : 18/02/2016
Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 10
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoir : 1

Etaient présents :

Mme Anne-Marie HEIB, Adjointe
Mme Nadia SIMON, Adjointe
M. Thierry DRIES, Adjoint
M. Serge BATISSE, Conseiller
Madame Valérie ROGE, Conseillère
Madame Jeannine GRONNWARD, Conseillère
Madame Myriam BRION, Conseillère
M. Vincent MOHR, Conseiller
M. Gérard BARDIN, Conseiller
Etait absent excusé :
M. Sébastien GAUGE, Conseiller, qui donne procuration à *Anne-Marie HEIB*.

Monsieur Gérard BARDIN est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 11 Décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Le Maire informe le conseil de l'ajout de deux points, à savoir :

- Actualisation du règlement intérieur du foyer socio culturel,
- Demande de subvention de l'association « la prévention routière ».

A l'unanimité du Conseil Municipal, ces deux points supplémentaires sont ajoutés.

DCM N° 01/2016 : PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA CCHC

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement son article L5211-39-1, modifié par la loi du 16 décembre 2010, obligeant le Président de la Communauté de Communes du Haut Chemin d'établir un schéma de mutualisation.

Le Maire présente au Conseil Municipal, pour avis, le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Commune parvenu en Mairie le 30 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant ce schéma de mutualisation, plus particulièrement les axes retenus et les actions à mener sur 2015/2020.

DCM N° 02/2016 : Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public GRDF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2333-84 et suivants,

Le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

Le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

DCM N° 03/2016 : ACUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU FOYER SOCIO CULTUREL

Mme Anne-Marie HEIB, 1^{ère} adjointe, vice-présidente de la Commission des Finances et du Patrimoine Communal (dont la gestion de la salle), présente ce projet d'actualisation du règlement intérieur pour le Foyer Socio Culturel de la Commune, et plus particulièrement la possible location d'uniquement les 2 salles annexes situées à droite, en entrant dans le foyer socio culturel.

Cette location pourrait être effectuée, au maximum, un mois avant la date prévue afin de préserver la **priorité** à :

- l'utilisation du foyer par le mouvement associatif,
- la location de la salle principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce nouveau règlement intérieur du FOYER SOCIO CULTUREL applicable au 18 février 2016 (voir ANNEXE DCM 03/2016 Règlement Intérieur du Foyer Socio culturel).

DCM N° 04/2016 : ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE LOCATION DU FOYER SOCIO CULTUREL

Mme Anne-Marie HEIB, 1^{ère} adjointe, vice-présidente de la Commission des Finances et du Patrimoine Communal (dont la gestion de la salle), présente ce projet d'actualisation de la CONVENTION DE LOCATION DU FOYER SOCIO CULTUREL de la Commune, comportant donc la possibilité de louer uniquement les 2 salles annexes situées à droite en entrant dans le foyer.

Cette location pourrait être effectuée, au maximum, un mois avant la date prévue afin de préserver la **priorité** à :

- l'utilisation du foyer par le mouvement associatif,
- la location de la salle principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle convention de location du FOYER SOCIO CULTUREL applicable au 18 février 2016, (voir ANNEXE DCM N° 04/2016 CONVENTION DE LOCATION DU FOYER SOCIO CULTUREL).

DCM N° 05/2016 : TARIF DE LOCATION DU FOYER SOCIO CULTUREL

Mme Anne-Marie HEIB, 1^{ère} adjointe, vice-présidente de la Commission des Finances et du Patrimoine Communal (dont la gestion de la salle), présente ce projet d'actualisation du TARIF DE LOCATION du Foyer Socio Culturel de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce tableau de tarif de location du FOYER SOCIO CULTUREL de la commune applicable au 18 février 2016 (voir ANNEXE DCM N° 05/2016 TARIF DE LOCATION DU FOYER SOCIO CULTUREL).

DCM N° 06/2016 : TRAVAUX AU FOYER SOCIO CULTUREL

Sur proposition du Maire et de Mme Anne-Marie HEIB, 1^{ère} adjointe, vice-présidente de la Commission des Finances et du Patrimoine Communal (dont la gestion de la salle), après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de la nécessité de doter :

- les salles annexes du foyer socio culturel de stores intérieurs à bandes verticales,
- le passe plat situé entre le bar et la salle principale du foyer socio culturel d'un store métallique à fermeture à clé,
- le vidéo projecteur installé à demeure dans le foyer socio culturel d'un caisson antivol.

DE PREVOIR un budget de 4000 € pour ces travaux,

D'AUTORISER le Maire à démarcher, puis signer les bons de commande et/ou tous autres documents relatifs à l'acquisition et/ou l'installation desdits produits en 2016,

DIT que la somme nécessaire est inscrite au Budget Primitif 2016.

DCM N° 07/2016 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CHEVAL BONHEUR

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas verser de Subvention à l'association « Cheval Bonheur – 17 route de Norroy-Le-Veneur 57140 WOIPPY.

DCM N° 08/2016 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AFAD MOSELLE

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de ne pas verser de Subvention à l'association « AFAD » de Moselle 6 rue pablo Picasso Zac des Gegennes 57365 ENNERY.

DCM N° 09/2016 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DE LA PREVENTION ROUTIERE.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas verser de Subvention à l'association de la Prévention Routière Comité de Moselle 10 Avenue Leclerc de Hauteclocque 57009 METZ CEDEX 1.

POINT 10 – DIVERS :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10 (vingt et une heures et dix minutes) et arrêtée à neuf délibérations du N° 01/2016 à N° 09/2016.

Pour extrait conforme
Servigny lès Sainte Barbe, le 18 février 2016
Joël SIMON, Maire